



Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements de la population
et des habitations****Vingt-cinquième réunion**

Genève, 20-22 septembre 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Enseignements à retenir du cycle des recensements de 2020**Aperçu général du recensement fondé sur les registres
réalisé en Espagne en 2021****Note de l'Institut national espagnol de la statistique
(Instituto Nacional de Estadística, INE)*. ¹***Résumé*

Le recensement de 2021 a été le premier recensement entièrement fondé sur les registres administratifs réalisé en Espagne. Dans le présent document, nous examinons les conditions que nous estimons essentielles pour relever avec succès un tel défi méthodologique : le *Padrón*, véritable « colonne vertébrale » du registre de la population, l'existence de registres administratifs thématiques pour chaque domaine (éducation, état civil, activité économique, ménages, etc.) et l'accès légal à ces registres.

Nous illustrons par des exemples l'approche générale que nous avons adoptée pour certaines des variables démographiques les plus complexes à construire.

* Document établi par Cristina Casaseca Polo et Julia Bermejo Sanz.

Note : Les appellations employées dans le présent document ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

¹ Le présent document a été soumis avec retard en raison de sa transmission tardive par l'Institut national espagnol de la statistique.



I. Introduction

1. Traditionnellement, les recensements constituent l'opération la plus importante pour les organismes de statistique de tout pays. Dans l'imaginaire collectif de la société dans son ensemble, l'année du recensement est la période au cours de laquelle les instituts de statistique mobilisent une grande quantité de ressources humaines et matérielles pour procéder à un dénombrement et à une enquête qui nous concernent tous. Le difficile travail de recensement est planifié longtemps à l'avance et avec une grande précision, si bien qu'aujourd'hui encore, pour les plus âgés, le sentiment persiste que l'expérience d'un statisticien se mesure au nombre de recensements qu'il a vécus au cours de sa carrière professionnelle.
2. Pour le recensement de 2001, dernier recensement traditionnel exhaustif réalisé en Espagne, quelque 45 000 personnes ont été engagées pendant quatre mois et ont collecté des informations auprès de plus de 40 millions de personnes, pour un coût d'environ 250 millions d'euros.
3. Deux décennies se sont écoulées depuis et le panorama du recensement de la population et des habitations de 2021 est complètement différent : le travail de recensement passe presque inaperçu dans la société et même au sein de l'INE, à l'exception des quelque quinze personnes qui participent directement au projet ainsi que des départements transversaux qui y collaborent. Le recensement de 2021 est le premier recensement réalisé en Espagne qui soit entièrement fondé sur l'exploitation des registres administratifs. Ce changement méthodologique permettra de procéder au recensement chaque année, ce qui fait du recensement de 2021 le dernier recensement décennal de notre pays.
4. Désormais, nous rejoignons le petit groupe de pays qui fondent leurs recensements entièrement sur des sources administratives : seuls 15 pays dans le monde réalisent actuellement leurs recensements à partir de données administratives, l'Union européenne en comptant huit, dont le plus grand est l'Espagne.

Figure 1

Méthodes de collecte des recensements de la population dans l'Europe des 27 (2001, 2011, 2021)



Source : Service de recherche du Parlement européen, sur la base de données de la CEE et des instituts nationaux de statistique des États membres de l'UE.

5. La pandémie de COVID-19 a accéléré les plans que de nombreux pays développés avaient déjà élaborés pour orienter leurs recensements de la population vers une méthodologie fondée sur les registres, celle-ci étant unanimement considérée comme la plus efficace, alliant une qualité supérieure et une meilleure couverture et présentant moins de risques qu'une collecte massive de questionnaires auprès des ménages.

6. En fait, les résultats de l'enquête menée par la Division de statistique de l'ONU sur l'incidence du COVID-19 sur les recensements ont révélé que la pandémie avait considérablement perturbé le cycle mondial des recensements. De nombreux pays ont dû retarder l'opération et seuls 15 des 130 pays ayant répondu à l'enquête, dont l'Espagne, ont déclaré que la pandémie n'avait pas modifié les plans de recensement parce que ceux-ci étaient fondés sur les registres administratifs.

II. Le chemin qui a conduit à fonder le recensement espagnol sur les registres

7. La trajectoire suivie au cours de ces vingt dernières années jusqu'au recensement actuel passe par la réalisation en 2011 d'un recensement combiné, selon une méthode qui consistait à utiliser, d'une part, les informations administratives contenues dans les registres relatifs à 47 millions de personnes et, d'autre part, une enquête menée auprès d'un échantillon de 9 % des ménages. Bien que cela ait représenté un pas en avant vers l'utilisation des registres administratifs, l'accueil de la nouvelle méthode de recensement par les utilisateurs n'a pas été entièrement favorable, car l'opération a été interprétée, dans certaines régions, comme un recensement « bon marché » qui entraînait une perte de précision territoriale par rapport aux recensements antérieurs.

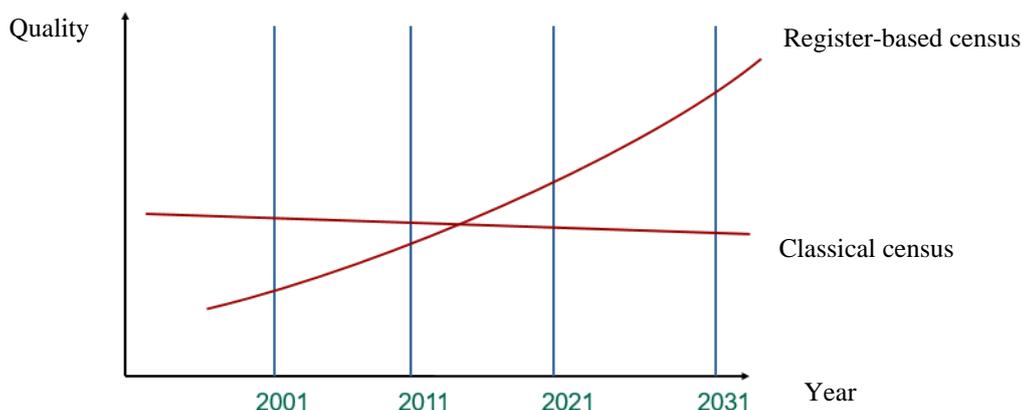
8. À l'issue des travaux de recensement de 2011, les informations contenues dans les fichiers administratifs de différents organismes ont été analysées, en vue de préparer comme chaque année ce qu'on appelle les « fichiers de pré-recensement », sorte de répétition générale partielle du futur recensement de 2021. Enfin, en 2018, il est apparu que la qualité des informations disponibles permettrait de se passer complètement des questionnaires de recensement et de réaliser en 2021 un recensement exhaustif sans échantillonnage, mais qui serait entièrement fondé sur des sources administratives. Une partie des informations des fichiers de prérecensement avaient déjà été incorporées depuis des années en tant que variables de classification (niveau d'éducation, profession) relatives aux décès, aux naissances et aux mariages.

9. En Espagne, le passage d'un recensement classique ou combiné à un recensement fondé sur les registres a été possible parce qu'une série de conditions étaient réunies. Tout d'abord, la loi 12/1989 du 9 mai 1989 sur la fonction statistique publique, ainsi que les règlements européens sur le recensement, autorise l'INE à collecter des données à des fins statistiques auprès des différentes administrations. D'autre part, il existe un vaste système de fichiers administratifs, d'un niveau de qualité élevé, dont le contenu permet de couvrir les nombreux thèmes des variables du recensement (travail, éducation, migration, logement, etc. ...).

10. Mais l'élément clef du processus est sans aucun doute l'existence d'un registre de la population, le *Padrón*, dont l'utilisation comme « colonne vertébrale » ou ossature du recensement de la population présente de gros avantages par rapport à d'autres registres de la population possibles (registres fiscaux, cartes de santé ou fichiers de la direction générale de la police). Tous les résidents sont tenus de s'inscrire au *Padrón* de la municipalité où ils vivent la majeure partie de l'année, y compris les personnes sans résidence légale ou celles qui occupent des logements non classiques. En outre, depuis sa mise en œuvre, il y a plus de vingt-cinq ans, comme registre permanent, avec l'INE servant d'organe de coordination de plus de 8 000 registres municipaux, le *Padrón* a beaucoup évolué en tant que registre de la population, puisqu'il établit, entre autres, des procédures de vérification périodique du lieu et de la durée de résidence des étrangers, ce qui en fait un registre de la population actuel, fiable et précis.

11. Le fait que les taux de réponse aux enquêtes aient progressivement diminué (Keeter, 2018 ; Stedman et al., 2019), alors que les données des registres ne souffrent pas de non-réponse, de biais ou d'erreurs de réponse et que la qualité des données administratives augmente chaque jour (Keeter, 2018 ; Stedman et al., 2019), a joué un rôle dans la décision de fonder le recensement sur les registres. On pourrait représenter la qualité des recensements par une figure similaire à celle-ci.

Figure 2
Qualité des recensements



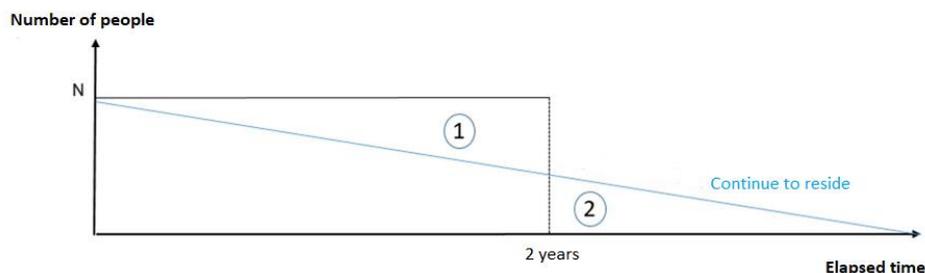
III. Le chiffre de la population établi par le recensement

12. La méthode de comptage de la population résidente employée dans le cadre du recensement de la population de 2021 est totalement nouvelle pour l'Espagne ; elle est connue dans la littérature sous le nom de méthode des « signes de vie » ou des « signes de présence ».

13. Cette méthode consiste essentiellement à prendre comme point de départ un registre de la population, dans notre cas le *Padrón*, et à évaluer la plausibilité de la résidence de chaque personne sur la base de sa présence dans d'autres registres, de manière à décider pour chaque individu s'il est compté comme résident ou non. Cette méthode est plus précise que la comptabilité administrative du registre de la population, le *Padrón*, utilisé seul.

14. Aujourd'hui, la plupart d'entre nous laissent des « traces » dans un registre ou un autre, mais pour le recensement, l'ensemble des fichiers que nous pouvons utiliser est limité, car il existe encore des obstacles qui nous empêchent d'accéder à certains dossiers tels que les réseaux sociaux, l'utilisation de cartes de crédit ou les consultations médicales. En l'occurrence, dans la méthode des signes de présence employée pour le recensement de 2021, nous avons utilisé les registres de l'emploi et de l'éducation et n'avons appliqué la méthode qu'à la population étrangère, afin d'améliorer les chiffres du recensement qui résultent des processus liés à la fin de validité du titre de séjour ou de la vérification d'office de la résidence.

Figure 3
Schéma de comptage de la population étrangère en fonction de la date d'expiration du titre de séjour



15. Si nous analysons le cas d'une cohorte d'étrangers entrant en Espagne au cours d'une année donnée et que nous supposons que le titre de séjour de chacune de ces personnes arrive à expiration au bout de deux ans, nous aurons la situation illustrée schématiquement à la figure 3. Selon ce schéma, les N personnes de la cohorte seraient comptabilisées tant que leur titre de séjour serait valide et toutes cesseraient automatiquement de l'être après la date d'expiration du titre de séjour. Mais la cohorte d'immigrés quitte en fait le pays d'une manière qui se rapproche davantage de ce que montre la ligne bleue descendante.

16. Il existe donc un groupe de population étrangère qui continue à vivre en Espagne mais dont le titre de séjour n'est plus valide (partie (2) de la figure 3). Si l'on croise cette population avec les registres de l'emploi ou de l'éducation, on trouve des étrangers qui étaient initialement « radiés » (exclus du comptage) mais qui, parce qu'ils montrent des signes suffisants de présence, sont « réintégrés » et pris en compte dans le chiffre de la population établi par le recensement. Si l'on se basait exclusivement sur le décompte du *Padrón*, sans utiliser les informations de ces registres, on commettrait une erreur importante dans l'estimation de la relation avec l'activité professionnelle, par exemple.

17. Inversement, il y a des personnes qui ne résident plus en Espagne mais dont le titre de séjour est encore valide (partie (1) dans la figure 3) et qui sont donc toujours recensées en tant qu'habitants. Il semble que la non-présence dans les registres ne soit pas une raison suffisante pour cesser de compter une personne dûment enregistrée. La décision prise pour le recensement de 2021 a été de n'inclure dans le décompte que les étrangers qui auront donné signe de vie l'année précédente. Ainsi, si une personne étrangère figure dans le fichier de prérecensement au 1^{er} janvier 2020 en tant que salarié ou chômeur, retraité ou étudiant ou dans toute autre situation attestant sa présence, mais qu'au 1^{er} janvier 2021 elle n'apparaît plus dans aucun des registres correspondants, nous considérons qu'elle a quitté le pays, même si son titre de séjour est encore valide.

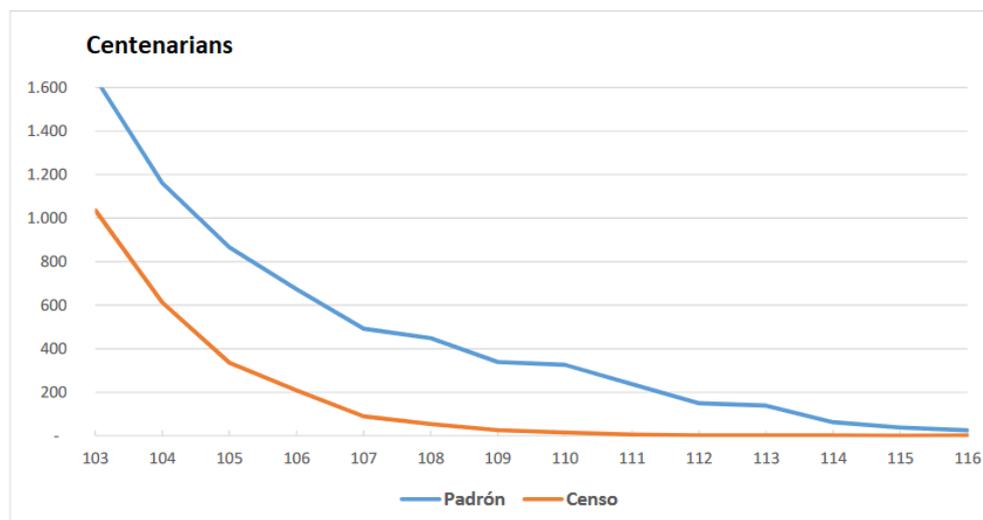
18. L'application du principe des signes de vie à la population étrangère résout plutôt un problème de qualité des variables que de quantité de la population, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1
Application du principe des signes de vie dans le recensement de 2021

	<i>Padrón</i>	<i>Recensement</i>	<i>Nombre</i>
Partie (1) de la figure 3	Oui	Non	152 599
Partie (2) de la figure 3	Non	Oui	158 044
Centenaires	Oui	Non	5 228

19. Les recensements de la population diffèrent également du *Padrón* en ce qui concerne certains groupes tels que les centenaires ou les enfants âgés de 0 à 1 an, pour lesquels des processus sont mis en œuvre afin de corriger les imperfections liées à la gestion administrative du registre de la population.

Figure 4
Centenaires



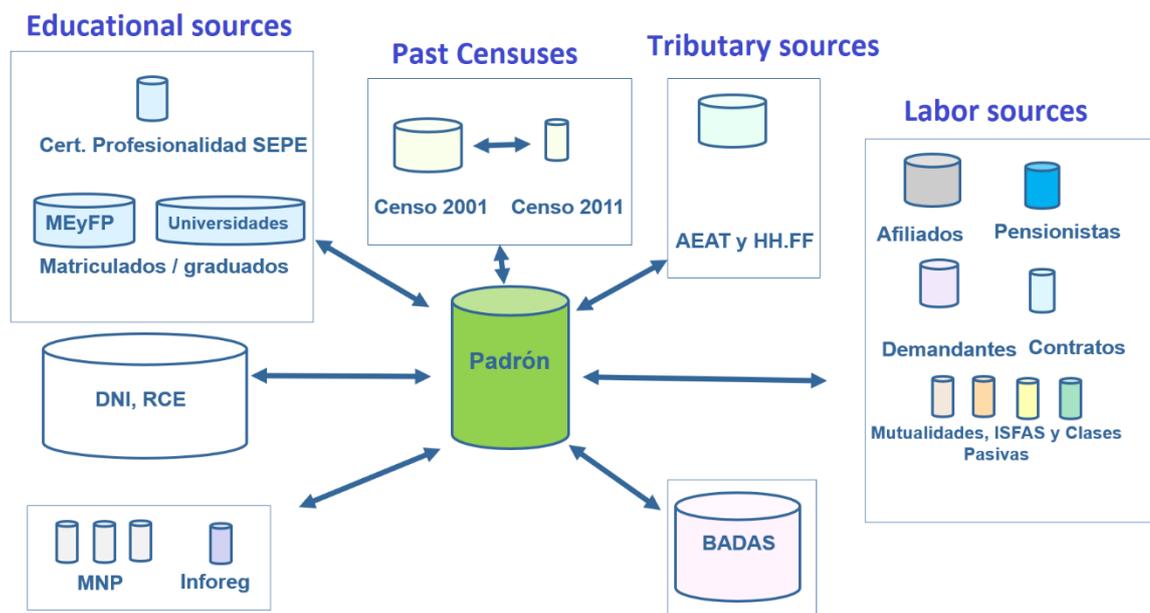
IV. Construction des variables du recensement

20. Une fois déterminée la population à recenser, les variables connexes du recensement sont construites pour chaque personne, de telle sorte que le produit final soit similaire aux fichiers de données qui auraient été obtenus si des questionnaires sur les personnes, les logements et les ménages distribués à l'ensemble de la population avaient été collectés de manière traditionnelle.

21. Les données d'identification de chaque personne inscrite dans le *Padrón* seront utilisées pour établir un lien avec la même personne dans les différentes sources administratives et pour saisir et stocker toutes les informations ensemble.

22. Certaines variables telles que les données démographiques de base (sexe, nationalité, pays de naissance) ou celles qui sont liées à la migration (année d'arrivée et lieux de résidence antérieurs) sont obtenues en exploitant directement les données et les variations enregistrées dans le *Padrón*. Mais pour les autres variables (éducation, emploi, situation matrimoniale, etc.), il n'existe généralement pas de source unique contenant toutes les informations, d'où la nécessité d'appliquer des algorithmes spécifiques qui prennent en compte toutes les informations relatives à la personne qui figurent dans les différents registres afin d'obtenir chacune des variables requises.

Figure 5
Le *Padrón* en tant qu'ossature et les autres sources d'information



23. En ce qui concerne les informations sur les ménages, le *Padrón* nous fournit l'adresse, de sorte que nous disposons d'une première version de la liste des ménages, ceux-ci étant constitués par le groupe de personnes qui partagent la même adresse indiquée dans le *Padrón*. Cette information est confrontée à d'autres sources, telles que la référence cadastrale (voir la section V) que chaque personne indique comme étant celle de sa résidence habituelle, de sorte que les ménages définis dans le recensement sont parfois le résultat de la réunion ou de la séparation de ménages initialement enregistrés dans le *Padrón*. Pour établir les relations entre les membres du ménage et déterminer la composition des ménages, on utilise les informations accumulées au fil des ans sur les liens entre les parents et les enfants et sur les couples, qui sont contenues dans les registres des naissances, des mariages, des impôts et des permis de séjour délivrés aux étrangers.

A. Niveau d'instruction

24. La collecte d'informations sur le niveau d'instruction et les études en cours a été l'un des éléments du recensement de 2021 qui ont demandé le plus de travail et a été réalisée principalement grâce aux capacités de direction dont a fait preuve le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle (MEyFP) au cours de ces dernières années. Il était en effet nécessaire de renforcer la collaboration avec les ministères de l'éducation des régions autonomes pour améliorer la qualité des informations administratives.

25. Afin de répondre aux objectifs du recensement de 2021 et de maintenir la comparabilité avec les résultats des recensements précédents, des informations sont données sur le niveau d'instruction et les études en cours. En particulier, pour le niveau d'études, une ventilation légèrement plus détaillée que celle qui est requise par Eurostat est proposée, avec douze catégories fondées sur la classification des programmes, des diplômes et des certifications par niveau de formation (CNED-A espagnole) :

- a) Analphabétisme ;
- b) Enseignement élémentaire/primaire incomplet ;
- c) Enseignement élémentaire/primaire ;
- d) Enseignement secondaire du premier cycle et niveau équivalent ;
- e) Deuxième cycle de l'enseignement secondaire avec orientation générale ;

- f) Deuxième cycle de l'enseignement secondaire avec orientation professionnelle ;
- g) Enseignement postsecondaire (hors enseignement supérieur) ;
- h) Formation professionnelle, éducation aux beaux-arts, à la création industrielle et au sport au grade supérieur et niveau équivalent ; diplôme d'études supérieures correspondant à un cycle de deux ans ou plus ;
- i) Grade universitaire correspondant à 240 crédits dans le cadre du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits transférables (SECT), diplôme universitaire, grade universitaire spécifique d'expert ou de spécialiste et niveau équivalent ;
- j) Diplôme universitaire correspondant à plus de 240 crédits SECT, licence ;
- k) Maîtrise, diplôme de spécialiste en sciences de la santé obtenu par voie d'internat et niveau équivalent ;
- l) Doctorat universitaire.

26. La CNED-A espagnole inclut à la fois les programmes d'éducation officiels actuels et anciens. Il convient de noter que nous ne disposons pas d'une couverture complète de toutes les catégories de la CNED-A, puisque, par exemple, les informations sur les grades universitaires spécifiques ne sont pas disponibles. En outre, nous ne disposons que d'une couverture partielle de l'enseignement postsecondaire et des premiers niveaux de qualification professionnelle. La plupart de ces catégories plus problématiques relèvent d'autres catégories de la classification.

27. L'estimation du niveau d'instruction est réalisée par incorporation des informations administratives sur le niveau d'instruction le plus élevé atteint, à savoir le niveau le plus élevé indiqué dans les registres. Les sources disponibles sont les suivantes :

- a) *Padrón* : pour des raisons liées à l'établissement des listes électorales, le diplôme scolaire ou universitaire est une variable d'enregistrement qui doit être inscrite par les municipalités dans le *Padrón*. Cette information est collectée dans le registre de la population en tant qu'enregistrement continu et est collationnée avec les informations reçues tous les six mois du MEyFP ;
- b) Qualifications du MEyFP : des informations sont disponibles dans les registres des diplômes non universitaires, des diplômes universitaires et des diplômes étrangers équivalents à des diplômes universitaires et non universitaires, que le Ministère de l'éducation transmet en permanence à l'INE ;
- c) Recensement de 2001 : pour les près de 34,5 millions de personnes âgées de 16 ans et plus qui ont répondu au questionnaire du recensement de 2001 à la date de référence du 1er novembre 2001, nous disposons d'informations sur le niveau d'instruction atteint à cette date ;
- d) Recensement de 2011 : pour les près de 3,5 millions de personnes âgées de 16 ans et plus qui ont répondu au questionnaire du recensement de 2011 à la date de référence du 1er novembre 2011, nous disposons d'informations sur le niveau d'instruction atteint à cette date ;
- e) Service public d'emploi de l'État (SEPE) : des informations sont disponibles sur le niveau d'études atteint par les demandeurs d'emploi inscrits auprès des services publics de l'emploi ;
- f) Certificats de professionnalisme (SEPE) : il existe un registre de certificats de professionnalisme qui attestent les compétences reconnues par l'administration scolaire et universitaire et qui ont pour effet de valider les diplômes professionnels correspondants ;
- g) Diplômés de l'enseignement universitaire : des données historiques sont disponibles sur les diplômés ayant obtenu leur diplôme entre 2010-2011 et l'année précédant le recensement ;

h) Diplômés de l'enseignement non universitaire : des informations historiques sont disponibles sur les diplômés ayant obtenu leur diplôme entre l'année scolaire 2014-2015 et l'année précédant le recensement ;

i) Registre central des étrangers : des informations sont disponibles sur les étrangers ayant obtenu l'autorisation d'étudier en Espagne ;

j) Contrats SEPE en vigueur : des informations sur le niveau d'instruction de chaque travailleur sont disponibles depuis 2001 sur le dernier contrat de l'intéressé au 1^{er} janvier de l'année de référence ;

k) Inscription dans le système éducatif non universitaire du MEyFP : des informations sont disponibles sur la période allant de l'année scolaire 2014-2015 à l'année précédant le recensement ;

l) Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur du Conseil des universités : des informations sont disponibles sur la période allant de l'année scolaire 2010-2011 à l'année précédant le recensement.

28. Il n'existe pas de registre administratif en Espagne qui permette de connaître le niveau d'instruction de l'ensemble de la population avec la désagrégation requise. En outre, la couverture de chaque source de données est différente. En général, les qualifications du *Padrón* ou du MEyFP ont une couverture presque complète, mais sont moins détaillées que les registres des diplômés de l'enseignement universitaire ou non universitaire ; il est possible en outre que le *Padrón* ou les recensements antérieurs ne renferment pas les informations les plus récentes sur chaque individu.

29. Nous pourrions dire pour simplifier que l'utilisation de nombreuses sources est nécessaire pour mettre à jour les informations sur le niveau d'instruction obtenues à partir du *Padrón*. Par exemple, s'ils sont disponibles, les registres d'inscription peuvent être utilisés pour attribuer un niveau d'instruction plus élevé que celui qui est indiqué dans le *Padrón*, en raison des conditions d'admission à de nombreux cours universitaires, programmes de formation professionnelle, etc.

30. Il convient de noter que moins de 2 % de la population se voit attribuer un niveau d'instruction. En outre, la grande majorité des personnes dont le niveau d'études est ainsi précisé figurent dans une ou plusieurs sources d'information sur l'éducation, mais à un niveau de détail insuffisant.

B. Activité économique

31. Afin d'atteindre les objectifs du recensement de 2021 et de maintenir une partie de la ventilation établie lors des recensements précédents, les sept catégories d'activité économique suivantes ont été proposées, qui sont celles du règlement européen correspondant plus une, qui sera utilisée dans la mesure du possible pour toutes les ventilations (au niveau municipal ou à un niveau inférieur) :

- a) Population active :
 - i) Travailleurs ayant un emploi ;
 - ii) Travailleurs sans emploi ;
- b) Population inactive :
 - i) Retraités, préretraités ;
 - ii) Étudiants ;
 - iii) Bénéficiaires d'une pension d'invalidité permanente ;
 - iv) Autres situations d'inactivité ;
 - v) Personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'exercer une activité.

32. Il n'existe pas de source unique d'information sur l'ensemble de la population. L'estimation est réalisée à partir du croisement de plusieurs registres administratifs.

- a) Sources économiques :
 - i) Travailleurs cotisant à la sécurité sociale (Trésorerie générale de la sécurité sociale) qui étaient enregistrés au cours de la semaine précédant le 1^{er} janvier de chaque année ;
 - ii) Demandeurs d'emploi auprès du SEPE ;
 - iii) Fonctionnaires qui ne cotisent pas à la sécurité sociale et sont affiliés à l'une des trois mutuelles suivantes : MUFACE, MUGEJU et ISFAS ;
 - iv) Assurés sociaux bénéficiaires d'une pension et motif de la pension (retraité, handicapé, orphelin, veuf, veuve) ;
 - v) Bénéficiaires d'une pension qui ne sont pas affiliés au système de sécurité sociale (« classes passives ») ;
- b) Informations sur les étudiants inscrits dans le système éducatif, que ce soit pour un enseignement universitaire ou non universitaire ;
- c) Informations fiscales (Direction des impôts et autres formes d'administration fiscale régionale).

33. Pour chaque personne âgée de 15 ans et plus, des informations sont recherchées en premier lieu auprès de sources de données sur l'économie et l'éducation.

34. Lorsque l'on prend en compte autant de sources, il est normal que des situations différentes coexistent et que des contradictions apparaissent pour certaines personnes. Par exemple, une personne qui est enregistrée comme demandeur d'emploi et qui, en même temps, est inscrite à un programme d'études.

35. Le plus souvent, chaque personne n'apparaît que dans une seule source ou, si elle apparaît dans plusieurs, les informations sont les mêmes. Mais dans environ trois millions de cas, il y a une divergence et il faut affecter une situation unique à chaque personne. Pour ce faire, une série de règles de priorité sont établies sur la base des recommandations de l'ONU et du règlement européen sur les recensements. Par exemple, il suffit de constater dans l'une des sources que la personne a un emploi pour que cette personne soit classée dans la catégorie des personnes ayant un emploi.

36. Dans le recensement de 2021, le pourcentage de personnes sans affectation s'élève à 9,26 % de la population âgée de 15 ans et plus. Le fait qu'une personne soit répertoriée comme étant sans affectation ne doit pas être considéré comme inhabituel. En fait, il est logique qu'un grand nombre de personnes économiquement inactives ne figurent dans aucun des registres consultés. La courbe par sexe et par âge des personnes sans affectation est d'ailleurs très proche de la courbe par sexe et par âge des inactifs, ce qui indiquerait qu'une grande partie de ces personnes sans affectation sont des inactifs. Pour cette raison, elles sont toutes classées dans la catégorie « Autres situations d'inactivité ».

V. Logements

37. Le recensement des habitations de 2021 a représenté un défi majeur par rapport aux éditions précédentes : c'est la première fois que ce recensement était entièrement fondé sur des données administratives.

38. Tout comme le *Padrón*, registre municipal des habitants, constitue la « colonne vertébrale » ou l'ossature du recensement de la population, il fallait aussi trouver une source administrative qui serve d'ossature au recensement des habitations. Après de nombreux essais, le cadastre a été choisi comme source principale.

39. Utiliser le cadastre comme source présente de nombreux avantages. Tout d'abord, les registres comportent un élément d'identification, la « référence cadastrale », qui n'est pas toujours un identifiant unique pour les logements, mais qui constitue un excellent point de départ pour l'obtention de cet identifiant unique. Cependant, le principal avantage du cadastre est qu'il contient des coordonnées géographiques. Cela permet de géoréférencer les logements ainsi que toutes les informations cadastrales qui leur sont associées. De plus, en reliant chaque habitant à son logement, il est possible de géoréférencer également les informations associées aux personnes, ce qui constitue un élément transversal dans la diffusion des données de recensement.

40. En outre, le cadastre est à lui seul une riche source d'informations. La surface de chaque logement, l'année de construction, le type de logement, etc. peuvent être obtenus à partir des registres cadastraux.

41. En ce qui concerne le type d'utilisation, chaque logement sera classé comme principal s'il s'agit de la résidence habituelle des personnes qui y vivent et comme non principal dans le cas contraire.

42. S'agissant des logements non principaux, pour la première fois en Espagne, la classification entre logements secondaires (maisons de vacances) et logements vacants (maisons vides) est établie en fonction de la consommation d'électricité au cours de l'année précédant la date de référence du recensement. Lors des recensements précédents, la distinction entre logements secondaires et logements vacants était déterminée par l'appréciation que portait l'agent de recensement lorsqu'il visitait le bâtiment.

43. La source d'informations sur la consommation d'électricité est la « déclaration annuelle de consommation d'électricité » (formulaire fiscal 159). Cette déclaration précise, pour chaque compteur électrique, la consommation tout au long de l'année. La qualité du fichier ne permet pas de relier chaque compteur au logement correspondant. C'est pourquoi des informations agrégées sont fournies, au niveau communal, sur le nombre de logements par tranche de consommation. En définitive, nous disposons d'informations sur le nombre de logements sans consommation ou avec une consommation inférieure à des seuils déterminés, ce qui peut être assimilé au nombre de logements vides ou de logements secondaires.

VI. ECEPOV – Enquête sur les caractéristiques essentielles de la population et des logements

44. Il convient de noter qu'il existe un certain nombre de sujets qui sont régulièrement abordés lors des recensements, mais sur lesquels les sources administratives n'apportent pas de précisions. C'est la raison pour laquelle a été lancée l'enquête sur les caractéristiques essentielles de la population et des logements (ECEPOV), dont le questionnaire a été élaboré en collaboration avec divers organismes (CSIC-Conseil supérieur de la recherche scientifique, Centre d'études démographiques de Barcelone, certaines universités, instituts de statistique des régions autonomes, Ministère des transports, de la mobilité et de la planification urbaine, etc.).

45. L'ECEPOV apporte en complément du recensement des informations sur des questions telles que la connaissance et la pratique des langues, les déplacements domicile-travail, les résidences secondaires, l'équipement des logements, les caractéristiques et équipements des bâtiments, etc.

46. Cette enquête s'appuie sur un échantillon de taille considérable (172 444 logements dans lesquels résident 424 493 personnes), ce qui nous permet de proposer des estimations au niveau des communes de plus de 50 000 habitants et des capitales provinciales.

VII. Conclusions

47. Le recensement de 2021 a été le premier recensement entièrement fondé sur des registres administratifs réalisé en Espagne, ce qui fait de notre pays le plus grand de l'Union européenne à avoir procédé à une telle opération. Une base juridique solide et un registre de la population servant d'ossature sont deux des principales conditions que remplit l'Espagne pour pouvoir réaliser un recensement fondé sur les registres.

48. La procédure des signes de vie est appliquée au *Padrón*, registre municipal des habitants, pour le dénombrement final de la population.

49. Des dizaines de registres provenant de plusieurs institutions sont nécessaires pour rassembler les informations requises pour construire chaque variable, comme nous l'avons montré dans le présent document avec les variables relatives au niveau d'éducation et à l'activité économique. Pour ce faire, il est indispensable d'établir un lien entre le *Padrón* et chacun de ces registres.

50. En conclusion, l'organisation en Espagne d'un recensement fondé sur les registres a représenté un grand défi, mais elle présente aussi de grands avantages : désormais, le recensement de la population se fera chaque année et un recensement des habitations sera effectué tous les trois ou quatre ans. Outre le fait qu'il s'agit d'une nette amélioration de la qualité par rapport à un recensement traditionnel, c'est aussi la meilleure solution étant donné que l'Espagne dispose de registres administratifs de plus en plus nombreux et d'une qualité qui ne cesse de s'améliorer.
